

# Contenu de la formation

**9 h 00 : Accueil des participants**

**9 h 15 : Présentation de la formation**

**9 h 30 : La forêt et le bois dans le département**

**La forêt des Alpes de Haute Provence, un potentiel sous valorisé.  
Enjeux de la valorisation et de la transformation du bois pour les  
élus communaux.**

**Intervenant : Communes forestières**

**10h45 : L' élu propriétaire et son opérateur ONF**

**L'ONF, quel fonctionnement, quelles missions ?  
Le rôle de l' élu propriétaire  
La charte de la forêt communale**

**Intervenants : ONF, Communes forestières**

**12h30 : Pause déjeuner**

**14h00 : Les différentes politiques forestières, outils de soutien à  
vos projets**

**Quels types de financement mobilisables pour un projet  
forestier ? Quel cadre réglementaire ?**

**Intervenant : Communes forestières**

**15h00 : Partenaires de l' élu pour ses projets forestiers ?**

**Qui sont les principaux partenaires des élus ? Quelles sont leurs  
missions principales ? Quels appuis les élus peuvent-ils  
attendre ?**

**Intervenants : Communes forestières et partenaires**

**17h00 : Fin de la session**

Madame, Monsieur,

Elus de communes, vous exercez plusieurs compétences forestières ou en lien avec la forêt, le bois et la prévention des incendies.

La formation des élus est une action prioritaire que met en œuvre le réseau des Communes forestières, afin de vous permettre de disposer des connaissances nécessaires à vos prises de décisions. J'ai le plaisir de vous inviter à la première session que nous organisons cette année ayant pour thème :

**« Les enjeux de la forêt et du bois, les outils et partenaires de  
l' élu pour ses projets forêt - bois »,**

Elle aura lieu le :

**Jeudi 16 juillet de 9h00 à 17h00**

Salle des expositions à la mairie de Noves

En cas d'impossibilité, vous pouvez déléguer tout autre élu représentant la commune.

Je vous prie de nous retourner le bulletin réponse ci-joint avant le 08 juillet 2009.

Comptant sur votre présence je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président



Jean Claude AYMARD

## Les modalités pratiques

### Formation :

L'ensemble du coût de la formation est pris en charge par l'association des Communes forestières des Bouches du Rhône.

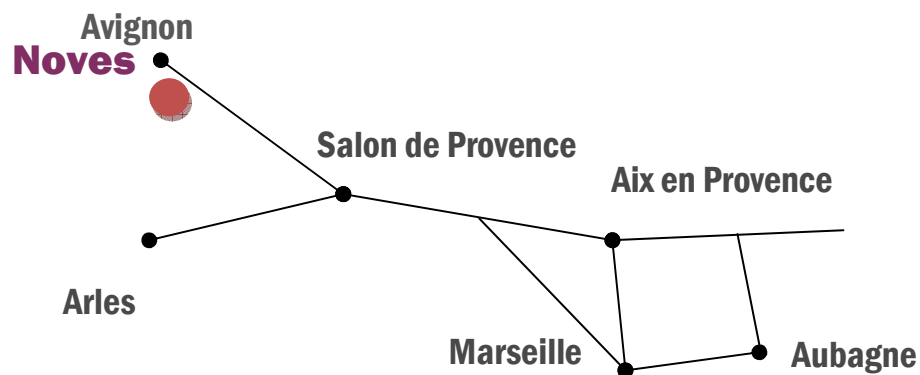
### Repas :

Une participation forfaitaire de 15 € reste à la charge des participants.

## Le lieu de rendez-vous

Mairie de Noves- Salle des expositions - 13 550 NOVES

## Comment s'y rendre



## Votre interlocuteur

M. Pierre GAILLARD, joignable au 04 92 34 64 42



## LES COMMUNES FORESTIERES des Bouches du Rhône



**proposent aux élus**

**Une journée sur le thème**

**« Les enjeux de la forêt et du bois, les outils et partenaires de l'élu pour ses projets forêt – bois »**

Propriétaires, aménageurs du territoire, gestionnaires de bâtiments publics et responsables de la sécurité :  
Elu(e)s, la forêt vous concerne !

Quels sont mes missions et responsabilités en tant qu'élu ?  
Quels sont mes partenaires et outils pour la conduite de mes projets forestiers ?  
La forêt peut elle être une source d'économie et d'activité durable dans un territoire rural ?

**Les réponses à ces questions vous seront  
apportées le 16 juillet 2009**

**Elu(e)s, la forêt vous concerne**